

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

**VILLE D'ESTAIRES****Festivités de la semaine européenne****ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR202600126 -179-****FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC WATINE LE DIMANCHE 23
AOUT 2026 À PARTIR DE 19H00
FESTIVITÉS DE LA SEMAINE EUROPÉENNE**

Nous, le Maire de la ville d'ESTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route, et notamment son article L411-1

Vu les festivités de la semaine européenne organisée par la municipalité,

Considérant que le Maire peut, par arrêté motivé, eu égard aux nécessités de la circulation, réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que la desserte des immeubles riverains.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour permettre les festivités de la semaine européenne organisée par la **municipalité**.

ARRETE**Article 1**

Afin d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion de la semaine européenne, le parc Watine sera fermé le dimanche 23 aout 2026 à partir de 19h00.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Municipaux.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Ces dispositions ne concernent pas les véhicules de sécurité, de secours et de lutte contre l'incendie dans le strict cadre de leurs interventions.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'ESTAIRES.

Article 6

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Cheffe de service de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Estaires le 18/08/2026

Par délégation de Madame Le Maire
Le conseiller délégué à la sécurité publique
Monsieur Yann NORMAND

